

TRIBUNAL CANTONAL

COUR CIVILE

CACIV.2012.12/dhp

## COUR D'APPEL CIVILE

---

### ORDONNANCE DU 14 FÉVRIER 2012

Le président de la Cour d'appel civile,

Vu l'appel interjeté le 8 février 2012 par **Anne GRIESSER BETTEX**, à Angers (France), contre le jugement de divorce rendu le 9 janvier 2012 par le Tribunal des Montagnes et du Val-de-Ruz, dans la cause opposant l'appelante à **Cédric BETTEX**, aux Ponts-de-Martel, représenté par Me Jacqueline Chédel, avocate, à La Chaux-de-Fonds,

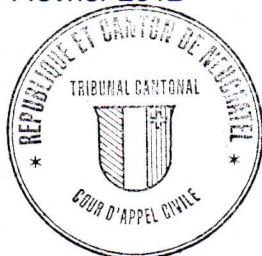
Vu l'article 124 al. 2 CPC qui autorise la délégation de la conduite du procès,

Vu l'article 18 let. a du Règlement du Tribunal cantonal,

**Par ces motifs,**

Désigne Monsieur le juge Jean-Denis Roulet en qualité de juge instructeur de la présente cause.

Neuchâtel, le 14 février 2012



Le président de la Cour d'appel civile

*Nielsen*  
Niels Sörensen